

TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunions des 30 Novembre et 4 Décembre 2017

Présents : MM. GOURMAND, BOURGOGNON, DANON, D'AGOSTINO, GRANJON

Assiste : Mme VALDES

ENVOYES A LA FFF

- Demandes de confirmations d'éclairage des stades suivants :
 - Stade Colette Besson à Moirans – NNI. 382390201
 - Stade Pampidou à Valence – NNI. 263620101
 - Stade Jean Lavigne à Mauriac – NNI. 151200101
 - Stade Jean Marie Cebazat – NNI. 630630101
 - stade Grammont à Pont de Chéruy – NNI. 383160101
- Demande d'avis préalable du stade Maurice Rousson à Feurs – NNI.420940104

ECLAIRAGES

Niveau E5

Pont de Chéruy : Stade Léon Desvignes – NNI. 383160102

Niveau E5 – 120 lux – CU 0.79 – Emini / Emaxi 0.53

Rapport de visite effectué par M. DANON - Classement jusqu'au 4 Décembre 2018

Saint Chef : Stade Municipal – NNI. 383740101

Niveau E5 – 128 lux – CU 0.78 – Emini / Emaxi 0.41

Rapport de visite effectué par M. TOUILLON - Classement jusqu'au 4 Décembre 2018

Lacapelle Del Fraisse : Stade Municipal – NNI. 150870101

Niveau E5 – 185lux – CU 0.72 – Emini / Emaxi 0.51

Rapport de visite effectué par M. LOUBEYRE - Classement jusqu'au 4 Décembre 2019

Meyzieu : Stade Centre de Formation Académie – NNI. 692820401

Niveau E5 – 158 lux – CU 0.72 – Emini / Emaxi 0.51

Rapport de visite effectué par M. GOURMAND - Classement jusqu'au 30 Novembre 2019

INSTALLATIONS

Niveau 6

Belleville : Stade Joseph Rosselli – NNI. 690190203

Niveau 6 avec AOP du 20 Novembre 2017

Rapport de visite effectué par M. BOURGOGNON- Classement jusqu'au 4 Décembre 2027

Treban: Stade Les Coupets – NNI. 032870101

Niveau 6 avec AOP du 20 Octobre 2017

Rapport de visite effectué par M.CHUCHROWSKI- Classement jusqu'au 4 Décembre 2027

Niveau 5

Etrez : Complexe Sportif – NNI. 11630201

Niveau 5 sans AOP

Rapport de visite effectué par MM. BOURDON et FEYEU – Classement jusqu'au 4 Décembre 2027

Niveau Foot A8

Massignieu de Rives : Stade Municipal – NNI. 012390101

Niveau Foot A8 sans AOP

Rapport de visite effectué par M. DUROUX – Classement jusqu'au 4 Décembre 2027

DIVERS

Courriers reçus le 29 Novembre 2017

Mairie de Feurs : Reçu le projet de rénovation du stade Maurice Rousson

Mairie d'Argonay : Reçu l'attestation de capacité du stade Zappeli 2

Mairie de Reventin Vaugris : Demande de classement d'éclairage du stade Jean Louis Rivoire

District de l'Isère : Demande de confirmation de classement d'éclairage du stade Municipal à St Chef

District du Puy de Dôme : Reçu la composition des membres de la Commission Départementale

District de Lyon et du Rhône :

Demande de classement fédéral du stade Joseph Rosselli à Belleville

Reçu la composition des membres de la Commission Départementale

Courriers reçus le 30 Novembre 2017

District de l'Ain :

Demandes de confirmation de classement fédéral des stades du Moulin Neuf 1 et 2 à Malafretaz

Demande de classement fédéral du Complexe Sportif à Etrez

Mairie de St Priest : Demande de rendez-vous pour les classements d'éclairage des stades Jean Bouin et André Fassion

District du Cantal :

Demande de confirmation de classement d'éclairage du stade René Jarlier à Saint Flour

Reçu les documents concernant l'éclairage du stade du Pré Bijou à Riom Es Montagnes

Courriers reçus le 4 Décembre 2017

Mairie de Pierre Bénite : Demande de classement d'éclairage du stade Brotillon N°2

District de l'Ain : Demande de classement fédéral du stade Communal à Beny

Mairie de St Priest : Reçu le compte rendu de la visite de la CRTIS

Mairie de Villefranche : Demande d'homologation de l'éclairage du stade Armand Chouffet

District de l'Ain : Demandes de suppression de plusieurs terrains

District de la Haute Loire : Demande de confirmation de classement d'éclairage du stade Joseph Pelissero à Vergongheon

District du Puy de Dôme :

Demandes de confirmation de classement d'éclairage des stades suivants :

- Stade Louis Jouhet à St Saturnain
- Stade Lucien Bonhome à Aubière
- Stade Jean Brandely à Rochefort Montagne
- Stade Municipal à Lapeyrouse
- Stade Municipal à St Ours les Roches
- Stade Municipal à Orcines
- stade Municipal à la Roche Blanche

Courriers reçus le 5 Janvier 2017

Mairie d'Annecy :

Demande d'avis préalable du terrain synthétique de Vieugy

Demande d'avis préalable du terrain annexe 3 au Parc des Sports à Annecy

PROCÈS-VERBAL N°4 **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**

Réunion du 14 Novembre 2017

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Confirmations de niveau de classement

CHAMBERY – STADE MUNICIPAL – NNI 730650101

Cette installation était classée en niveau 3 jusqu'au 18/09/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau 3 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 21/11/2016.
- Procès-Verbal de la Commission de Sécurité du 03/03/2016.
- Rapport de visite effectué le 27/10/2017 par Monsieur Henri BOURGOGNON, membre de la CRTIS.
- Plans des locaux

Elle demande que les bancs de touche soient mis en conformité avec le Règlement (5m au lieu de 3m pour un niveau 3), avant le 14/05/2018.

Monsieur Claude CUDEY, membre de la CFTIS, est désigné pour effectuer la visite de cette installation.

YZEURE – STADE DE BELLEVUE 1 – NNI 033210101

Cette installation est classée en niveau 3 jusqu'au 07/12/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau 3 et du rapport de visite effectué le 02/10/2017 par Monsieur Sébastien MALLET, membre de la CDTIS.

Monsieur Guy MALBRAND, membre de la CFTIS, est désigné pour effectuer la visite de cette installation.

1.2. Changements de niveau de classement

ANDREZIEUX BOUTHEON – STADE DES GOUTTERONS – NNI 420050501

Cette installation est classée en niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance des photos attestant de la réalisation des travaux comme demandée dans la décision de la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives du 21/03/2017.

Elle prononce le classement de cette installation en niveau 4 jusqu'au 07/07/2025.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements Niveaux 5sy, 5SYE, 6sy, 6SYE, Foot A11sy et Foot A11SYE

BRON – STADE JEAN JAURES – NNI 690290201

Cette installation est classée en niveau Foot A11SYE Provisoire jusqu'au 03/03/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau 5SYE suite au changement de revêtement synthétique et des documents transmis :

- Attestation de capacité du Maire.
- Rapport de visite effectué le 16/10/2017 par Monsieur Henri BOURGOGNON, membre de la CRTIS.
- Plans des locaux

Elle demande que lui soit transmis des tests in situ récents des performances sportives et de sécurité avant le 14/05/2018, par l'intermédiaire de la Ligue de Football Régionale, afin de confirmer le classement en 5SYE.

A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5SYE qu'à condition que les vestiaires soient mis en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Dans l'attente de la réception des tests in situ demandés, elle maintient le classement de cette installation en niveau Foot A11SYE Provisoire jusqu'au 03/03/2018.

CHAVANAY – STADE RAPHAEL GARDE – NNI 420560101

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 30/06/2024.

Suite au changement de revêtement en synthétique, la Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 5SYE et de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 25/09/2017

Elle demande que lui soit transmis des tests in situ récents des performances sportives et de sécurité avant le 14/05/2018, par l'intermédiaire de la Ligue de Football Régionale.

A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5SYE qu'à condition que les vestiaires soient mis en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Dans l'attente de la réception des tests in situ demandés, elle prononce le classement de cette installation en niveau Foot A11SYE Provisoire jusqu'au 23/03/2018.

FRAISES – COMPLEXE SPORTIF DORIAN 2 – NNI 420990102

Cette installation est classée en niveau Foot A11SYE Provisoire jusqu'au 17/03/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau 6SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 10/10/2017

- Rapport de visite effectué le 11/10/2017 par Monsieur Henri BOURGOGNON, membre de la CRTIS.

Elle demande que lui soit transmis des tests in situ récents des performances sportives et de sécurité avant le 14/05/2018, par l'intermédiaire de la Ligue de Football Régionale.

Dans l'attente de la réception des tests in situ demandés, elle confirme le classement de cette installation en niveau Foot A11SYE Provisoire jusqu'au 17/03/2018.

PIERRE BENITE – STADE DU BROTIILLON 2 – NNI 691520102

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau 6SYE et des documents transmis :

- Attestation de capacité du Maire du 05/10/2017

- Procès-Verbal de la Commission de Sécurité du 28/01/2013

- Rapport de visite effectué le 16/10/2017 par Monsieur Henri BOURGOGNON, membre de la CRTIS.

Elle demande que lui soit transmis des tests in situ récents des performances sportives et de sécurité avant le 14/05/2018, par l'intermédiaire de la Ligue de Football Régionale.

Dans l'attente de la réception des tests in situ demandés, elle prononce le classement de cette installation en niveau Foot A11SYE Provisoire jusqu'au 14/05/2018.

SAINT CHRISTO EN JAREZ – STADE DE LA COTE 2 – NNI 422080102

Cette installation était classée en niveau Foot A11 jusqu'au 30/06/2017.

Suite au changement de revêtement en synthétique, la Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Foot A11SYE et des documents transmis :

- Attestation de capacité du Maire du 09/12/2017

- Rapport de visite effectué le 11/10/2017 par Monsieur Henri BOURGOGNON, membre de la CRTIS.

Elle demande que lui soit transmis des tests in situ récents des performances sportives et de sécurité avant le 14/05/2018, par l'intermédiaire de la Ligue de Football Régionale.

Dans l'attente de la réception des tests in situ demandés, elle prononce le classement de cette installation en niveau Foot A11SYE Provisoire jusqu'au 14/05/2018.

VAUX EN VELIN – STADE JULES LADOUMEGUE – NNI 692560301

Cette installation était classée en niveau 5SYE jusqu'au 23/09/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau 5SYE et du rapport de visite effectué le 20/04/2017 par Monsieur Henri BOURGOGNON, membre de la CRTIS.

Elle demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité du Maire (capacité d'accueil inférieure à 300 personnes), avant le 31/12/2017 ainsi que des tests in situ récents des performances sportives et de sécurité avant le 14/05/2018, par l'intermédiaire de la Ligue de Football Régionale.

Dans l'attente de la réception des tests in situ demandés, elle prononce le classement de cette installation en niveau 5sy jusqu'au 23/09/2027.

2.2. Tests in situ de maintien de classement

SAINT FONTS – STADE DE LA CRESSONNIERE 1 – NNI 691990201

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 24/09/2021.

La Commission prend connaissance des Tests in situ du 11/08/2017, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives.

Remerciements.

VENISSIEUX – STADE LAURENT GERIN 2 – NNI 692590102

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 20/12/2018.

La Commission prend connaissance des Tests in situ du 11/05/2017, dont les performances sportives et de sécurité ne sont pas conformes à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives.

Elle prononce le classement de cette installation en niveau 5sy jusqu'au 20/12/2018.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

ANDREZIEUX BOUTHEON – STADE ROGER BAUDRAS 1 – NNI 420050101

Cette installation est classée en niveau 3 jusqu'au 14/06/2021.

La Commission prend connaissance du rapport de visite effectuée par Monsieur BOURGOGNON, membre de la CRTIS et du mail de la mairie demandant le retrait du classement.

Elle prononce le retrait du classement de cette installation jusqu'au 14/06/2021.

Cette installation n'étant plus classée, elle ne peut donc plus accueillir de matchs en compétitions officielles.

Pour permettre l'utilisation de cette installation avant l'échéance du retrait, un dossier de classement devra être transmis à la CRTIS, par l'intermédiaire de la Ligue Régionale.

ANDREZIEUX BOUTHEON – STADE ROGER BAUDRAS 2 – NNI 420050102

Cette installation était classée en niveau 5 Synthétique Sablé jusqu'au 07/10/2006.

La Commission prend connaissance du rapport de visite effectuée par Monsieur BOURGOGNON, membre de la CRTIS et du mail de la mairie demandant le retrait du classement.

Elle prononce le retrait du classement de cette installation jusqu'au 07/10/2026.

Cette installation n'étant plus classée, elle ne peut donc plus accueillir de matchs en compétitions officielles.

Pour permettre l'utilisation de cette installation avant l'échéance du retrait, un dossier de classement devra être transmis à la CRTIS, par l'intermédiaire de la Ligue Régionale.

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

HAUTE RIVOIRE – STADE DU NOYER – NNI 690990101

Cette installation est classée en niveau Foot A11S jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un niveau 5SYE et des documents transmis :

- Lettre d'intention

- Plans de l'aire de jeu et de la coupe transversale

Elle émet un avis favorable pour la mise en place d'un gazon synthétique sous réserve du respect du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

Cet avis ne concerne que l'aire de jeu de **105mx68m**.

Elle rappelle que, notamment, les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ à la mise en service et après chaque échéance de cinq années d'utilisation.

Le traçage du football réduit devra être conforme à la nouvelle disposition concernant le Foot A8.

Pour son classement en niveau Foot A8SYE, l'ensemble de l'installation doit être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

CAILLOUX SUR FONTAINES – COMPLEXE SPORTIF DES PROLIERES 2 – NNI 690330102

Cette installation est classée en niveau Foot A11S jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un niveau 6SYE et des documents transmis :

- Lettre d'intention

- Plans de l'aire de jeu

- Plan de la coupe transversale

Elle émet un avis favorable pour la mise en place d'un gazon synthétique pour un niveau 6SYE **maximum** sous réserve du respect du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

Cet avis ne concerne que l'aire de jeu de **100mx60m**.

Elle rappelle que, notamment, les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ à la mise en service et après chaque échéance de cinq années d'utilisation. Le traçage du football réduit devra être conforme à la nouvelle disposition concernant le Foot A8. Pour son classement en niveau Foot A8SYE, l'ensemble de l'installation doit être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

5. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

NEUVILLE SUR SAONE – STADE JEAN OBOUSSIER 2 – NNI 691430102

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 13/05/2021.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 05/05/2011.

Remerciements.

PARCIEUX – STADE ROBERT RICHARD 1 – NNI 012850101

Cette installation est classée en niveau 4SYE jusqu'au 24/10/2018.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 10/10/2017 et du Procès-Verbal de la Commission de Sécurité du 19/07/2017.

Remerciements.

6. PROCÈS-VERBAUX CRTIS

La C.F.T.I.S. prononce les décisions transmises par la ligue :

- ✓ Du 30/08/2017
- ✓ Du 28/09/2017
- ✓ Du 05/10/2017
- ✓ Du 12/10/2017
- ✓ Du 19/10/2017
- ✓ Du 26/10/2017

7. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

7.1. Confirmation de classement

BOURGOIN JAILLIEU – STADE DE CHANTEREINE 1 – NNI 380530101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 15/11/2017.

Eclairage moyen horizontal : 246 Lux

Facteur d'uniformité : 0.76

Rapport Emini/Emaxi : 0.50

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 15/11/2018.

BRIOUDE – STADE DU DOCTEUR JALENQUES – NNI 430400101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E3 jusqu'au 07/07/2017.

Eclairage moyen horizontal : 323 Lux

Facteur d'uniformité : 0.83

Rapport Emini/Emaxi : 0.68

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 jusqu'au 07/07/2018.

BRIVE CHARENSAC – STADE LOUIS EXBRAYAT 1 – NNI 430410101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 13/10/2016.

Eclairage moyen horizontal : 283 Lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.50

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 14/11/2018.

CEYRAT – STADE OLIVIER VERNADAL – NNI 630700101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 07/07/2017.

Eclairage moyen horizontal : 233 Lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.51

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 07/07/2018.

CHADRAC – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 430460101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 07/07/2017.

Eclairement moyen horizontal : 250 Lux

Facteur d'uniformité : 0.78

Rapport Emini/Emaxi : 0.50

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 07/07/2018.

DECINES CHARPIEU – PARC DES SPORTS R. TROUSSIER 1 – NNI 692750201

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 02/10/2017.

Eclairement moyen horizontal : 214 Lux

Facteur d'uniformité : 0.74

Rapport Emini/Emaxi : 0.58

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 02/10/2018.

EVIAN LES BAINS – STADE CAMILLE FOURNIER 1 – NNI 741190101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 20/04/2015.

Eclairement moyen horizontal : 173 Lux

Facteur d'uniformité : 0.80

Rapport Emini/Emaxi : 0.59

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 14/11/2018.

FEURS – STADE MAURICE ROUSSON 1 – NNI 420940101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 15/10/2017.

Eclairement moyen horizontal : 245 Lux

Facteur d'uniformité : 0.82

Rapport Emini/Emaxi : 0.66

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 15/10/2018.

FIRMINY – STADE DE FIRMAMENT – NNI 420950401

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 21/10/2017.

Eclairement moyen horizontal : 210 Lux

Facteur d'uniformité : 0.78

Rapport Emini/Emaxi : 0.68

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 21/10/2018.

GRENOBLE – STADE DU CLOS D'OR – NNI 381850601

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 28/02/2016.

Eclairement moyen horizontal : 276 Lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.61

La Commission constate que le point H11bis est inférieur aux exigences réglementaires.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 21/10/2018.

JASSANS RIOTTIER – STADE DE GLETEINS 1 – NNI 011940101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E3 jusqu'au 424/03/2017.

Eclairement moyen horizontal : 204 Lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.50

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 24/03/2018.

L'ETRAT – STADE AIME JACQUET – NNI 420920104

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E3 jusqu'au 15/09/2017.

Eclairement moyen horizontal : 430 Lux

Facteur d'uniformité : 0.77

Rapport Emini/Emaxi : 0.58

La Commission constate que le point H11bis n'apparaît pas sur le relevé.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 jusqu'au 15/09/2018.

L'ÉTRAT – COMPLEXE SPORTIF DES OLLIERES 1 – NNI 420920101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 15/10/2017.

Eclairement moyen horizontal : 245 Lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emin/Emaxi : 0.58

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 15/10/2018.

LYON 09 – STADE DE BALMONT – NNI 693890201

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E3 jusqu'au 15/10/2017.

Eclairement moyen horizontal : 331 Lux

Facteur d'uniformité : 0.76

Rapport Emin/Emaxi : 0.64

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 jusqu'au 15/10/2018.

PUBLIER – STADE LIONEL LEVRAY – NNI 742180101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 15/10/2017.

Eclairement moyen horizontal : 213 Lux

Facteur d'uniformité : 0.73

Rapport Emin/Emaxi : 0.52

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 15/10/2018.

RIOM ES MONTAGNES – STADE DU PRE BIJOU – NNI 151620101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 15/10/2017.

Eclairement moyen horizontal : 296 Lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emin/Emaxi : 0.53

La Commission constate que les points bis n'apparaissent pas sur le relevé.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 14/11/2018.

VENISSIEUX – STADE LAURENT GERIN 1 – NNI 692590101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E3 jusqu'au 15/10/2017.

Eclairement moyen horizontal : 348 Lux

Facteur d'uniformité : 0.75

Rapport Emin/Emaxi : 0.61

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 jusqu'au 15/10/2018.

7.2. Avis préalables**CEBAZAT – STADE JEAN-MARIE BELLIME 1 – NNI 630630101**

Eclairement moyen horizontal calculé : 280 Lux

Facteur d'uniformité calculé : 0.88

Rapport Emin/Emaxi calculé : 0.72

Eblouissement (Glare rating) : Gr max = 38.9

Hauteur moyenne de feu : 30 m

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 (LED) et des documents transmis :

Imprimé « Demande d'avis préalable pour un éclairage » dûment renseigné, daté et signé par le propriétaire de l'installation.

L'étude d'éclairage avec Emh calculé à 25 pts ; le Facteur d'Uniformité ; Le Rapport Emin/Emax ; l'inclinaison max des projecteurs ; le tableau GR ; le nombre de projecteurs et leurs puissances.

Elle constate que le projet est conforme au règlement éclairage de la FFF.

La CFTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4.

Le Président

R. GOURMAND